

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 17 Absents : 12  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018  
Reçu en préfecture le 14/12/2018  
Affiché le 14/12/18  
ID : 031-213101181-20181213-D20180817-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

**D. 2018/08-17 – POLITIQUE DE LA VILLE – Pré candidature Bourg Centre**

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

**Absents :** BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

*Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Monsieur le Maire indique que le 16 décembre 2016, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a adopté les principes directeurs d'une nouvelle politique régionale en faveur des Bourg-Centres. Il s'agit pour la Région, par le biais de futurs contrats pluriannuels « Bourg-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée », d'accompagner les communes concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet global de valorisation et de développement. Ces contrats permettront à terme de mobiliser de manière transversale des financements régionaux dans des domaines divers, tels que notamment la qualification du cadre de vie, l'habitat, l'offre de services à la population ou la mobilité. Monsieur le Maire précise que Castelnau d'Estrétefonds répond à la définition de bourg-centre fixée par la Région et que la participation à cette démarche présente un intérêt certain pour notre commune, confrontée à des charges de centralité importantes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une pré-candidature de la commune dans le programme régional en faveur des bourg-centres et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

**APPROUVE** le principe de pré-candidature,  
**AUTORISE** le Maire à signer tous actes utiles à cet effet.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

**Daniel DUPUY**

